



## Abris sommaires PROCÉDURES À SUIVRE

### DEMANDE DE BAIL

1. Présentez-vous à la MRC de Témiscamingue pour consulter les cartes indiquant les emplacements déjà attribués.
2. Remplissez le formulaire « Demande d'utilisation du territoire public » disponible à la MRC de Témiscamingue et faites-nous parvenir cette demande avec une copie de carte topographique indiquant votre choix de site. Vous devez apposer vos initiales et la date sur la carte. Vous pouvez également y inscrire les coordonnées GPS de l'emplacement désiré.

Pour obtenir une carte topographique, vous pouvez-vous adresser à un dépositaire local ou à l'endroit suivant :

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue  
Le coin de la carte  
102 7<sup>e</sup> Rue  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1Z9  
Téléphone : 819 762-2369  
Télécopieur : 819 762-2079

3. Vous devez joindre à votre demande un chèque ou mandat-poste au montant de 31,04 \$ (27\$ plus taxes) libellé au nom de la MRC de Témiscamingue, couvrant les frais d'ouverture de dossier.
4. Sur réception de ces documents et après vérification du respect des normes, la MRC vous enverra, par la poste, une offre de bail. Si vous acceptez cette offre, vous devrez nous retourner le paiement demandé. Le bail vous sera ensuite expédié pour signature.



### MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209  
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 poste 203  
Numéro sans frais : 1 855-622-6728 poste 203  
Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel: [christelle.rivest@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:christelle.rivest@mrctemiscamingue.qc.ca)  
Site web: [www.mrctemiscamingue.qc.ca](http://www.mrctemiscamingue.qc.ca)

### TRANSFERT DE BAIL

1. Payez, s'il y a lieu, toute somme due à la MRC pour le dossier visé. Il revient à l'ancien locataire et au nouveau locataire de faire entre eux les répartitions relatives au loyer non couru mais acquitté. La MRC portera au crédit du nouveau locataire, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau bail, toute portion de loyer non couru acquitté par l'ancien locataire.
2. Remplissez le formulaire « Demande de transfert de bail » que vous pouvez vous procurer à la MRC et faites-nous le parvenir.
3. Nous vous invitons à nous fournir les coordonnées GPS de l'emplacement et à joindre à votre demande deux photos récentes de l'abri sommaire.
4. Une offre de bail vous sera acheminée. Vous devrez acquitter les frais d'administration pour le transfert du bail de 124,17 \$ (108 \$ plus les taxes) ainsi que le loyer annuel de 187,41 \$ (163 \$ plus taxes) moins le crédit pour le loyer non couru acquitté par l'ancien locataire, s'il y a lieu. Sur réception du montant réclamé, nous vous ferons parvenir un nouveau bail pour signature.

### ANNULATION DE BAIL

Il est possible de se désister d'un bail en suivant les étapes suivantes :

1. Payez, s'il y a lieu, toute somme due à la MRC pour le dossier visé et nous aviser de votre décision.
2. Remplissez le formulaire approprié que la MRC vous fera parvenir et retournez-nous-le avec des photos confirmant que vous avez remis le site dans un état satisfaisant.
3. Aucun remboursement de loyer déjà payé ne sera fait et votre dossier sera automatiquement fermé, si le terrain a été remis dans un état satisfaisant. Une inspection des lieux sera faite à la suite de la fermeture du dossier et la MRC se réserve le droit d'entreprendre des procédures légales si le site n'a pas été nettoyé à sa satisfaction.

### Note :

Les montants à payer indiqués dans ce document sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2015.

